

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 06 mars 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Madame Martine Verville, mairesse
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Madame Marlène Deschesnes, conseillère

ABSENCES: Monsieur Bruno Simard et Monsieur Tony Paré

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Deux (2) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de février 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois de février 2023
- 2.5. Transmission du dossier pour arrérages à la MRC

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Services techniques – MSH – Mise à jour du plan d'intervention
- 3.2. Reddition de compte - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-CE)
- 3.3. Approbation des recommandations du comité pour le fonds participatif
- 3.4. Proposition de réception provisoire partielle – Étangs aérés – Soumis par Stantec en date du XX février 2023
- 3.5. Soumission - fenêtres mairie
- 3.6. Soumission - moteur de porte garage municipal
- 3.7. Versement du restant du solde du prêt 241-2018 incluant l'indemnité
- 3.8. Demande d'ouverture d'une gravière dans l'aire de protection des puits municipaux
- 3.9. Soumission balayage des rues 2023
- 3.10. Renouvellement du contrat de location du terrain de la Fabrique de Saint-Edmond

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5. RESSOURCES HUMAINES

6. LOISIRS ET CULTURE

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

- 8.1. Résolution d'appui ville de Matane
- 8.2. Demande de commandite – Le dégel du jardin 2023
- 8.3. Demande de commandite – Bal de finissants de la polyvalente de Normandin
- 8.4. Demande de participation – AFSAGLAC - Mois de l'arbre et des forêts
- 8.5. Demande de participation – Comité 8 mars 2023 Maria-Chapdelaine – Souper spectacle

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

684-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

685-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

2.3. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

686-03-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 9 909.90 \$ pour le mois de février 2023.

2.4. LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

687-03-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant 75 498.40 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 1 165.97 \$ pour le mois de février 2023.

2.5. TRANSMISSION DU DOSSIER POUR ARRÉRAGES À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

688-03-23

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la transmission du dossier pour arrérages ayant le numéro de matricule 7616_16_8030 et le numéro de cadastre numéro 4808066 à la MRC de Maria-Chapdelaine.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. SERVICES TECHNIQUES – MSH – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDERANT que la programmation 2019-2023 de la TECQ préalablement adopté selon la résolution « 613-11-22 -Programmation TECQ 2019-2023 » prévoit des travaux de mise à jour du plan d'intervention ;

CONSIDERANT le retard en entretien périodique du réseau d'eau usés ainsi que l'ajout d'infrastructures de traitement des eau usés et d'eau potable ;

CONSIDERANT que la firme de « MSH services conseils » ayant son siège social à Dolbeau-Mistassini a réalisé le dernier plan d'intervention de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines en 2015 et possède donc une grande connaissance des infrastructures de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

689-03-23

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accorde un contrat de service technique à la firme « MSH service conseils » au montant de 15 000.00 \$, taxes applicables en sus, tel que définie à la proposition « support technique 2023, SC-23-025-STEDM-ST2023 ».

3.2. REDDITION DE COMPTE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Carole Bouchard, appuyée par M. Martial Gauthier,

690-03-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve les dépenses d'un montant de 25 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3.3. APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR LE FONDS PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine met à la disposition des municipalités rurales un montant de 8 000 \$ à titre de fonds participatif rural;

CONSIDÉRANT QUE l'agente locale doit tenir une rencontre de priorisation avec les représentants du comité de développement porteur du milieu, dans le premier trimestre de l'année et que la priorisation des projets retenus doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre de priorisation **2022** a été réalisée le 13 février 2023 en présence des membres du comité de développement porteur du milieu et que la liste des projets a été déposée au conseil municipal;

| Nom du projet | Organisme demandeur | Somme demandée |
|--|---|----------------|
| Journée familiale sur le Lac Delaunière | Comité loisirs, sports et familles | 2 500.00 \$ |
| Achat d'un ordinateur portable et imprimante | FADOQ | 1 160.65\$ |
| Chasse aux cocos de pâques | Municipalité de Sainte-Edmond-les-Plaines | 175.00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

691-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines confirme avoir pris connaissance des projets ayant été priorisés par le comité de développement porteur du milieu pour **2022** et approuve la répartition qui nous est présentée pour un montant de 3 835.65 \$.

3.4. PROPOSITION DE RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE – ÉTANGS AÉRÉS – SOUMIS PAR STANTEC EN DATE DU 27 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a accordé à l'entreprise Unibec un contrat de réalisation des ouvrages de traitement des eaux usés (étangs aérés),

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a accordé à la firme Stantec le mandat d'agir à titre de surveillant pour la supervision des travaux en lien avec les étangs aérés,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu le certificat de réception provisoire partielle (version du 13 février 2023) proposé par l'ingénieur surveillant de chantier mandaté par la municipalité, représenté par la firme Stantec en la personne de Vincent Croteau,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

692-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la réception provisoire partielle du poste de pompage.

3.5. SOUMISSION - FENÊTRES MAIRIE

CONSIDÉRANT QUE des fonds dédiés sont disponibles au programme de subvention « TECQ »,

CONSIDÉRANT QUE certaines fenêtres doivent être remplacées,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

693-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'achat de dix (10) fenêtres au montant de 11 823.46 \$, taxes applicables en sus, tel que présenté par la compagnie « Polair 3, portes et fenêtres » à la soumission No. 034474.

3.6. SOUSSION - MOTEUR DE PORTE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des fonds dédiés sont disponibles au programme de subvention « PRABAM »,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

694-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'achat d'un moteur de porte de garage à la compagnie « Les portes de garage Nordique » au montant de 865.00\$, taxes applicables en sus, installation en sus au taux de 86.00 \$/heure, pour un maximum de six (6) heures, présenté à la soumission No. 06-02-2023-19.

3.7. VERSEMENT DU RESTANT DU SOLDE DU PRÊT 241-2018 INCLUANT L'INDEMNITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit refinancer le prêt 241-2018 le 27 novembre 2023,

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt à la signature était de 5.99 % et que les taux d'intérêt ont augmentés considérablement,

CONSIDÉRANT QUE le solde du prêt est de 22 371.92 \$, que les intérêts au 6 mars 2023 sont de 364.56 \$ et que l'indemnité pour l'acquittement du solde total du prêt est de 335.02 \$,

695-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité paie le solde restant du prêt de cautionnement (prêt No.2), règlement d'emprunt 241-218, pour un montant de 22 371.92 \$ plus les intérêts de 364.56 \$ ainsi que l'indemnité de 335.02 \$ au 6 mars 2023,

QUE la Municipalité affecte les fonds initialement prévus au budget de 17 930.92 \$ au poste budgétaire 03 21000 000, remboursement dette à long terme, en plus d'utiliser les fonds du surplus accumulé afin de compenser la différence pour fermer le « prêt No.2 » et acquitter le solde restant du prêt de cautionnement, règlement d'emprunt 241-2018, incluant les intérêts et indemnités qui peuvent varier en fonction de la date de versement.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (remboursement dette à long terme), au poste budgétaire 03 21000 000

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.8. DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE GRAVIÈRE DANS L'AIRE DE PROTECTION DES PUIITS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE Céréales Normandin a entamé des procédures pour une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une carrières et sablières dont le numéro de dossier est le 440359,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit s'assurer de la conformité de la demande vis-à-vis la réglementation applicable afin de compléter la demande adressée à la CPTAQ,

CONSIDÉRANT QUE Céréales Normandin a fait produire par le Groupe multiconseil agricole, Saguenay-Lac-Saint-Jean (GMA) un document de « Preuves de respects des conditions » pour appuyer la demande d'autorisation et que ce document fait lui-même état que l'autorisation initialement accordé n'avait pas été renouveler dans les délais impartis,

CONSIDÉRANT QUE le document de « Preuves de respects des conditions » produit par le GMA, fait également état du non-respect des conditions d'autorisations initiales suivantes;

- Conditions No.2, Plancher final. Le plancher final de l'exploitation devait être à égalité des sols agricoles environnants. L'exploitation se trouve présentement à une élévation inférieure par rapport aux terres qui l'entourent.
- Conditions No.3, Nivelage du plancher de l'exploitation. Le plancher de l'exploitation devait être nivelé de façon à empêcher toute accumulation d'eau en surface. Le document fait état d'accumulation d'eau constatées et de difficultés à y aménager des exutoires de surface dans le futur.
- Conditions No.4, Épandage du sol arable. Le sol arable devait être étendu uniformément sur toute la superficie exploitée, seulement une partie a fait l'objet d'un réaménagement.
- Conditions No.6, Date d'échéance. L'autorisation a été accordée pour une période de 5 ans, elle a pris fin le 21 octobre 2002. La date d'échéance est dépassée

CONSIDÉRANT QUE sans autorisation, la sablière exploitée à des fins commerciales, était illégale et que la CPTAQ a déjà adressé une infraction à Céréales Normandin à ce sujet,

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir de droits acquis pour un usage illégal, du fait qu'il n'y a jamais eu d'autorisation d'exploiter une sablière à des fins commerciales, on ne peut la considérer "existante" au 1er avril 2021,

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de la carrières et sablières est situé dans l'aire de protection des puits municipaux de Saint-Edmond-les-Plaines, incorrectement identifié comme « Albanel » dans le document de « Preuves de respects des conditions » produit par le GMA,

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 du Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r.7.1), une carrière ou une sablière ne doit pas être située dans les aires de protection intermédiaire ou éloignée d'un prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

696-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'oppose à la demande d'autorisation de Céréales Normandin adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une carrières et sablières dont le numéro de dossier est le 440359.

3.9. SOUSSION BALAYAGE DES RUES 2023

697-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accorde un contrat de balayage mécanique des rues à la compagnie « MICA, Voirie, Excavation, Transport, Déneigement » au taux horaire de base de 150\$/heures, plus compensation pour le carburant de chaque sous (0.01\$) en haut d'un prix à la pompe du diesel de 1.00\$/Litre ainsi que d'un taux horaire de 100\$/heures pour le balayage manuel des trottoirs (en option), taxes applicables en sus, tel que définie à la soumission « S-145 ».

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste budgétaire 02 3200 521

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.10. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

CONSIDÉRANT QUE l'entente de location entre la Fabrique de Saint-Edmond-les-Plaines pour une partie du lot dont le numéro de cadastre est le 4 808 282 arrive à échéance le 31 mai 2023,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

698-03-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Madame Martine Verville, mairesse et Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier/trésorier à signer le renouvellement de l'entente de location d'une partie du terrain de la Fabrique de Saint-Edmond-les-Plaines, dont le numéro de cadastre est le 4 808 282 pour un montant d'un (1) \$/année pour les cinq (5) prochaines années, soit jusqu'en 2028.

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5 RESSOURCES HUMAINES

6 LOISIRS ET CULTURE

7 URBANISME

8 CORRESPONDANCE

8.1 RÉSOLUTION D'APPUI VILLE DE MATANE - BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine:

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

699-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, les types de matériaux anciennement utilisés, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

8.2 DEMANDE DE COMMANDITE – LE DÉGEL DU JARDIN 2023

700-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE refuser la demande de commandite pour l'événement « Dégel du jardin 2023».

8.3 DEMANDE DE COMMANDITE – BAL DE FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE NORMANDIN

Les délais pour répondre à la demande de commandite ayant été dépassés, il est impossible pour le conseil de répondre favorablement à cette demande.

8.4 DEMANDE DE PARTICIPATION – AFSAGLAC - MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Ce point est reporté à une séance ultérieure

8.5 DEMANDE DE PARTICIPATION – COMITÉ 8 MARS 2023 MARIA-CHAPDELAINÉ – SOUPER SPECTACLE

701-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines décline l'invitation à participer au souper spectacle tenu par le « Comité 8 mars Maria-Chapdelainé ».

9 RAPPORT DES COMITÉS

9.1 SUIVI DU CONSEIL

Mme Marlène Deschesnes à participer à une rencontre de la chambre de commerce de Normandin concernant l'évaluation des projets soumis.

Aucun autre conseiller n'a eu de rencontre en lien avec leurs comités

10 AFFAIRES NOUVELLES

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été répondus.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :05.

Martine Verville
Mairesse

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».